

Actualité européenne

La lettre mensuelle d'Anne Ferreira

Janvier 2009 - N° 26



Bilan de la session de janvier 2009 :
Strasbourg :
du lundi 12 au jeudi 15

Paquet Pharmaceutique.

Le Mardi 13 janvier 2008, le Parlement européen a entendu une communication de la Commission européenne sur le paquet pharmaceutique dit « paquet Pharma ». Cette question de santé a été confiée à la direction entreprise et industrie et à son commissaire à l'industrie, Günther Verheugen !

La raison en est claire. C'est une approche commerciale qui a prévalu dans la rédaction des 4 textes qui composent le « Paquet Pharma » :

Une communication pour encourager la recherche et l'innovation pharmaceutique dans l'UE,

Une proposition à la lutte contre la contrefaçon et la distribution illégale des médicaments,

Des propositions relatives à l'information de qualité sur les médicaments délivrés uniquement sur ordonnance,

Des propositions relatives à la pharmacovigilance,

Un de ces 4 textes concerne donc l'information aux patients et la Commission abat son jeu. **Le médicament est considéré comme n'importe quel produit de consommation. En effet, des informations fournies par les industries elle-même en dehors de l'étiquetage et des notices réglementaires, cela s'appelle de la publicité et non de l'information !**

En proposant que la promotion sur les médicaments puisse se faire via des médias tels que presse écrite et internet, on pousse clairement à la consommation. Les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande bénéficient déjà de cette « publicité » sur les médicaments. L'amélioration de la qualité des soins et de l'état de santé n'en est pas améliorée. En revanche, le volume de prescriptions et les dépenses de santé sont en hausse !

La Commission peut bien dire que ce sont les associations de patients qui réclament cette mesure, il ne faut pas être dupe de l'impact de cette directive « information du patient ». **Son intérêt semble quasi nul quant à l'objectif d'amélioration de la santé des Européens.**

Elle représente en revanche un très grand intérêt pour l'industrie pharmaceutique et son lobby qui souhaite promouvoir ses médicaments de prescription avec un risque : voir se déplacer des budgets consacrés à la recherche et l'innovation vers le marketing. Aujourd'hui, le rapport est déjà défavorable : 23 % du chiffre d'affaire est consacré au marketing contre seulement 17 % à la recherche.

Les députés européens devront donner leur avis sur ces propositions. Pour ma part, je reste convaincue que les professionnels de la santé et les médecins doivent être au coeur du processus d'information concernant les produits pharmaceutiques.

Une résolution sur Gaza

Le Jeudi 15 janvier 2009, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation dans la bande de Gaza. Lorsque la résolution a été votée, les combats avaient toujours lieu entre le Hamas et Israël.

Dans cette résolution, adoptée sans voix contre et avec seulement quelques abstentions, les députés européens se déclarent choqués par les souffrances infligées à la population civile de Gaza et déplorent que des cibles civiles et les Nations-Unies aient été touchées pendant les attaques. Ils expriment aussi leur sympathie à l'égard des populations civiles victimes des violences à Gaza et dans le Sud d'Israël.

La résolution appelait donc à un cessez-le-feu immédiat et permanent incluant l'arrêt des tirs de roquette sur Israël et la fin de l'action militaire d'Israël dans la bande de Gaza. Pour le Parlement européen, le Cessez-le-Feu durable inclut à la fois le retrait des troupes israéliennes, la réouverture prolongée des points de passage, la levée du blocus et la prévention de la contrebande du trafic illicite d'armes et de munitions.

La trêve négociée devrait être garantie par un mécanisme à mettre en place par la communauté internationale coordonnée par le Quartet (Etats-Unis, Russie, Europe, Nations Unies) et la Ligue arabe qui pourrait inclure l'envoi d'une mission multinationale.

**Présentation
de mes vœux
à l'espace Matisse
de Saint-Quentin
le 9 janvier 2009.**



Agenda

6 janvier : participation aux vœux de la mairie de Gauchy.
7 janvier : Parrainage au Parlement européen de la projection du film « Nos enfants nous accuseront » suivi d'un débat sur les pesticides en présence du réalisateur JP Jaud, du Président du MDRGF F Veillerette, du Président de PAN Europe et du WWF France
9 janvier : Présentation de mes vœux à l'espace Matisse à Saint-Quentin.
12 janvier : Intervention en plénière sur les pesticides.
13 janvier : Intervention en plénière sur le Paquet santé.
17 janvier : Participation aux vœux de la section de Bohain.
20 janvier : Intervention à l'audition sur l'économie sociale.
21 janvier : Intergroupe économie sociale.
23 janvier : Intervention à l'IUT de Soissons sur l'Europe, vœux d'Yves Daudigny, Président du Conseil Général de l'Aisne.
24 janvier : Vœux de la section de Vervins et de Chauny.

Vous pouvez consulter tous ces textes en vous connectant sur le site du parlement européen :
www.europarl.europa.eu



Groupe Socialiste au
Parlement Européen

Contact

Anne FERREIRA
16 rue de la Comédie
02100 SAINT-QUENTIN
Tel : 03 23 05 27 80
Fax : 03 23 05 27 79
Portable : 06 81 02 86 82
Mail :
ferreira.anne@wanadoo.fr
anferreira@wanadoo.fr
Site internet :
www.anne-ferreira.eu

Pesticides

Si les pesticides ont permis d'accroître fortement la production agricole en Europe, certains d'entre eux ont une incidence très négative sur l'environnement ou la santé humaine comme le montrent depuis plusieurs années l'augmentation de maladies graves ou la baisse de la fertilité chez les hommes. Le Parlement européen a examiné au cours de cette session le compromis élaboré entre le Parlement et le Conseil au sujet de la future législation européenne sur les pesticides.

C'est en réalité deux textes qui étaient soumis au vote des députés : le règlement sur la production et l'autorisation des pesticides et la directive relative à l'utilisation durable de ces produits. Une liste de substances actives (les ingrédients chimiques des pesticides) sera établie à l'échelle de l'Union européenne. Ensuite, c'est sur la base de cette liste et au niveau national que les pesticides seront autorisés ou non. Certaines substances hautement toxiques, notamment pour la reproduction, seront interdites tandis que d'autres ayant des effets neurotoxiques pendant la croissance pourront, elles aussi, être interdites.

Précisons que, contrairement à ce que certains ont pu avancer, cet accord ne menace pas la production agricole européenne. Il n'y aura pas de retrait massif et soudain de produits qui sont déjà sur le marché. En effet, si des alternatives plus sûres existent, les produits contenant des substances dangereuses devront être remplacés dans un délai de 3 ans contre 5 ans proposé initialement. Des dérogations permettront par ailleurs l'utilisation de certaines substances actives en cas de menaces avérées sur la production.

Au-delà de la question essentielle de la santé, c'est aussi l'impact sur l'environnement qu'il faut évaluer. Chaque Etat devra ainsi mettre en oeuvre des plans nationaux d'action avec des objectifs chiffrés et instaurer des « zones tampons » où l'utilisation et le stockage de pesticides seront interdits. Cette dernière mesure vise à protéger les eaux de surface et les eaux souterraines utilisées en approvisionnement en eau potable.

En France, une récente étude estime que 90 % des rivières et 50 % des nappes phréatiques sont contaminées par des pesticides. Lors de mon intervention en plénière, j'ai indiqué que renvoyer la question des « zones tampons » aux différents arbitrages nationaux ne me semblait pas une solution satisfaisante et que la Commission européenne devrait être vigilante sur ce sujet.

Un des textes voté permet aussi de restreindre la pulvérisation aérienne et l'utilisation de pesticides dans les zones résidentielles, publiques ou fréquentées par des groupes de populations vulnérables (enfants, femmes enceintes) tels que les jardins publics, les enceintes scolaires ou à proximité d'hôpitaux. Même si ces restrictions sont une avancée, j'aurais souhaité une interdiction pure et simple.

Enfin, j'ai suggéré que la future PAC soit mise à contribution pour accompagner les agriculteurs dans une démarche de réduction, voire de suppression des pesticides nocifs et qu'elle puisse prendre en compte le lien entre production de qualité et agriculture.

Au final, les rapports votés marquent un certain nombre d'avancées car ils renforcent la protection de l'environnement et la santé des Européens. Il conviendra d'être vigilant sur l'application de ces textes par les Etats Membres pour éviter que le titre d'un film consacré aux pesticides « Demain, nos enfants nous accuseront » devienne une réalité !

Les dossiers de ma Commission Environnement-Santé

- Discussions avec les ministres tchèques de l'environnement et de la santé
- Rapport sur les champs électromagnétiques
- Lutter contre l'abattage illégal du bois
- Discussion sur l'écolabel européen
- Rapport sur l'application de la législation sur les OGM.
- Agenda social renouvelé : j'ai été nommée rapporteur pour avis de la Commission environnement.

Dans ce rapport, je salue la présentation de l'agenda social renouvelé et la reconnaissance par l'Union des déséquilibres contenus dans l'agenda actuel. Je regrette aussi que l'environnement ne soit considéré que sous l'angle du changement climatique et le manque de référence aux plans d'action et programmes en matière d'environnement ou santé de l'Union.

J'insiste aussi sur l'importance des services sociaux d'intérêt général pour la réalisation des objectifs sociaux de la nécessité que les règles du marché intérieur facilitent leurs missions. Je rappelle aussi le rôle de l'économie sociale en la matière, sa contribution à la création d'emplois nombreux et qualitatifs, faiblement délocalisables et son implication en matière de développement d'innovation sociale et de développement durable.

